



13.07.2012 - 10:00 Uhr

bpa + CIPI: Les feux d'artifice ne sont pas destinés aux enfants.

Berne (ots) -

Les pièces d'artifice causent chaque année plusieurs centaines d'accidents dont les enfants sont les premières victimes. Le bpa et le CIPI se mobilisent ensemble pour un 1er août placé sous le signe de la sécurité.

Si les fusées, feux de Bengale et autres pétards sont de tradition le jour de la fête nationale, ils n'en présentent pas moins des dangers. Chaque année, ils sont la cause de nombreux accidents dont les enfants et les adolescents sont les principales victimes. Le bpa - Bureau de prévention des accidents et le CIPI Centre d'information pour la prévention des incendies lancent ensemble un appel à la prudence.

Les enfants et les adolescents sont surreprésentés parmi les victimes des accidents dus aux feux d'artifice. Manipulant des pièces d'artifice hors de la surveillance des adultes, les mettant à feu à une distance insuffisante, ou touchés par des matières incandescentes, ils se blessent principalement aux mains, au visage et aux yeux. Les feux et pièces d'artifice sont assimilables à des explosifs. Leur usage comporte un risque, qualifié de très modéré à grave selon la classe de danger de la pièce: celui d'être brûlé ou mutilé. En Suisse, ils causent plusieurs centaines d'accidents par année, la plupart du temps en raison d'un emploi inapproprié ou par manque de précaution. La courbe statistique de ces malheurs dessine un pic: les fêtes du 1er août. Le bpa et le CIPI lancent donc un appel à la prudence: les dispositifs pyrotechniques et les pièces d'artifice ne sont pas destinés aux enfants. Ceux-ci ne doivent assister aux feux d'artifice que sous la surveillance des adultes. Le bpa et le CIPI vous recommandent également d'observer les consignes de sécurité se rapportant à chaque pièce, et de suivre les recommandations que voici.

Conseils de prudence du bpa et du CIPI pour un 1er août sans accident:

1. Suivez les instructions du marchand et les consignes de sécurité du fabricant.
2. Protégez les enfants et les adolescents. Tenez les pièces d'artifice hors de portée des enfants; que les adolescents en fassent un emploi responsable, uniquement sous votre surveillance.
3. Tenez-vous à la distance de sécurité indiquée et ne mettez pas à feu de pièce d'artifice au milieu d'une foule ou d'un attrouement.
4. Ne tirez de fusée qu'à partir d'un support fixe, que vous vous procurerez auprès du marchand.
5. Ne fumez pas! Il est strictement défendu de fumer près d'un dispositif pyrotechnique.
6. Ne rallumez pas une pièce qui n'a pas fonctionné. Ne vous en approchez qu'après 10 minutes: il y a danger d'explosion.

Vous trouvez de plus amples informations sur la prévention des accidents sur le site internet du CIPI. www.bfb-cipi.ch

Contact:

Service de presse du CIPI
Tél.: +41/41/727'76'70
E-Mail: media@bfb-cipi.ch